



11, cours Guynemer
60200 COMPIEGNE
entente@oise-aisne.fr
03 44 38 83 83

COMPTE-RENDU DE REUNION 18 mars 2021

Comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la vallée de l'Oise



PARTICIPANTS :

La liste des participants est précisée en annexe de ce document.

ORDRE DU JOUR

- Propos introductifs :
 - Préfète de l'Oise : Mme Corinne Orzechowski
 - Président de l'Entente : M. Gérard Seimbille
- Présentation du PAPI
 - Contexte et stratégie de résilience ;
 - Actions multi-échelles pour une gestion globale du risque d'inondation ;
 - 7 axes d'intervention : état d'avancement des actions et principaux attendus ;
 - Gouvernance et groupes de travail thématiques ;
 - Communication autour du PAPI ;
- Un avenant financier et de délai
 - Ajustements de la maquette financière ;
 - Modifications et nouvelles actions ;
 - Calendrier.

Nota : Un support de présentation a été envoyé aux participants ; en accès par téléchargement sur le site de l'Entente Oise-Aisne => <https://www.oise-aisne.net/2021/03/22/vers-un-avenant-au-papi-de-la-vall%C3%A9e-de-l-oise/>

PROPOS INTRODUCTIFS

Mme Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise, introduit le comité de pilotage et rappelle les enjeux et les sujets complexes auxquels la démarche PAPI répond. L'Etat accompagne cette démarche par des moyens humains et financiers, avec notamment une participation financière à hauteur de 45% au titre du fonds Barnier. L'outil opérationnel qu'est le PAPI et le cadre de réflexion qu'il propose pour l'avenir des territoires, apportent une coordination et une harmonisation entre les politiques publiques de gestion de l'eau, de prévention des inondations et d'aménagement des territoires. Les grands objectifs du PGRI (Plan de Gestion du Risque d'inondation) sont précisés et constituent le fil conducteur du programme : « *réduire la vulnérabilité des territoires, réduire le coût des dommages, raccourcir les délais de retour à la normale des territoires sinistrés et la mobilisation des acteurs autour de la culture du risque d'inondation* ».

M. Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, remercie Mme la Préfète et partage sa réflexion. M. Seimbille précise, au-delà des objectifs du PGRI rappelés par Mme la Préfète, le contexte et l'histoire de cette démarche depuis la mise en place de la Directive Inondation, avec la construction du PGRI et l'établissement des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI). L'Entente avait été missionnée pour animer et établir les SLGRI sur les 4 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) de la vallée de l'Oise. Un important travail de concertation avait été mené à cette occasion au travers de rencontres et d'ateliers avec les acteurs.

Depuis l'arrivée de la compétence obligatoire GEMAPI (2018), l'Entente a révisé ses statuts afin d'intégrer les EPCI dans ses membres (compétence PI), et a instauré des commissions hydrographiques afin de poursuivre le travail partenarial local. Le PAPI doit notamment permettre de sensibiliser la population et les élus locaux.

M. Seimbille revient également sur la forte mobilisation de l'Entente lors des crues de l'hiver 2020-2021, notamment sur le secteur d'Appilly qui fera l'objet de futures actions.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

L'histoire et le contexte du PAPI sont illustrés depuis l'élaboration des SLGRI sur les 4 TRI de Chauny-Tergnier La Fère, du Compiégnois, du Creillois et du Val-d'Oise. La mise en œuvre du PAPI a démarré en 2020, à la suite de la signature de la convention-cadre le 7 août 2020 qui a permis d'acter le partenariat entre l'Etat, l'Entente Oise-Aisne et les principaux maîtres d'ouvrages et financeurs.

D'une enveloppe initiale de 4 millions d'euros, le PAPI est constitué d'une soixantaine d'actions réunissant 15 maîtres d'ouvrages autour de co-financeurs, dont principalement l'Etat au titre du fonds Barnier. Les actions s'articulent autour de 7 axes de travail, qui vont de la gestion de l'aléa (ralentissement des écoulements, ouvrages de protection hydraulique, ruissellement, ...) à l'intervention sur les enjeux (réduction de la vulnérabilité des biens et des activités, protections rapprochées, intégration du risque dans l'aménagement, ...), en passant par le développement de la conscience et de la culture du risque.

M. PARIS, animateur du PAPI de la vallée de l'Oise, présente un panorama des travaux menés dans le PAPI par axe de travail :

Axe 0 : Animation

L'Entente Oise-Aisne assure les missions d'animation, de coordination et de planification du programme avec un échange régulier avec les différents maîtres d'ouvrage. Une communication spécifique au PAPI est également mise en œuvre.

La mobilisation des acteurs et la concertation s'effectueront au travers de 6 groupes de travail thématiques : la connaissance du territoire, la stratégie d'aménagement et l'intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme, la stratégie d'aléa, les systèmes d'endiguement, la gestion de crise et la communication/sensibilisation sur les risques.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Cet axe regroupe des actions visant la capitalisation de nouvelles connaissances et le partage de ces informations, la sensibilisation des populations et le développement d'une culture du risque.

Une étude socle, intitulée « diagnostic global de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise », a été lancée début février 2021 pour une durée de 2 ans, et vise à un examen complet des conséquences d'une inondation majeure sur les territoires, leurs activités et les impacts directs et indirects sur le fonctionnement de la société. Un travail spécifique avec les opérateurs de réseaux est prévu pour les accompagner dans la recherche des fragilités de leurs infrastructures aux inondations. Des secteurs sont identifiés pour prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité à mener. Une concertation sera menée au travers d'ateliers thématiques.

Des études hydrauliques et hydrologiques pour approfondir la connaissance seront menées afin notamment, d'identifier les bassins contributeurs aux pics de crues, d'approfondir la connaissance sur le bassin versant de la Rive (secteur Chauny Tergnier La Fère).

Afin de sensibiliser les populations, le développement d'outils numériques seront déployés sous forme d'interfaces tels qu'une plateforme d'information, un observatoire des risques et une cartographie numérique. Ces outils faciliteront la capitalisation, l'accès et le partage des informations en lien avec les inondations (matériels pédagogiques, bons comportements, cartes, ...).

Des actions sont prévues avec le CPIE des Hauts-de-France pour la sensibilisation du grand public. Les collectivités intéressées sont invitées à prendre contact avec l'Entente et/ou le CPIE.

Sur la connaissance des enjeux, un travail de recensement « sur le terrain » des bâtiments exposés aux inondations (logements, entreprises et établissements publics) est effectué par l'Entente depuis plusieurs années.

Des vidéos pédagogiques en motion design (illustration dynamique) seront réalisées. Le thème retenu pour la première vidéo est « les outils de prévention des inondations ». Un réseau sera développé avec les services communication des EPCI et des partenaires pour toucher au mieux le public. Également, une mascotte dédiée au PAPI a été créée pour apporter un angle ludique aux futurs supports de communication et assoir l'identité du PAPI.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

M. PARIS précise les actions permettant d'améliorer l'anticipation des inondations et la préparation à la gestion de crise. Il s'agira de déployer et d'étendre les instruments de mesures à l'échelle du bassin (pluviomètres, sondes de niveaux), d'actualiser et/ou de réviser les plans de gestion de crise et de continuité d'activité pour les structures concernées (communes, établissements sensibles ...). Plusieurs collectivités se sont notamment engagées à prendre en compte un « volet inondation » dans leurs plans de gestion de crise.

M. CORNET, directeur de l'Entente Oise-Aisne, intervient pour éclairer les réflexions de l'Entente en matière de prévision et d'alerte. Depuis peu, l'Entente reçoit des données pluviométriques de Météo-France (abonnement) à l'échelle du bassin versant de l'Oise sous forme d'observations issues d'images radar et de prévisions à échéance de 3 jours (72h) à la résolution kilométrique.

Un 1^{er} volet d'actions envisagées sera la mise à disposition d'une information sur les cumuls pluviométriques, notamment en cas d'orages, via un possible dispositif d'alerte à définir.

Un 2nd volet serait la mise en place de prévisions des inondations et de leurs impacts avec une visibilité de 4 à 5 jours pour certains secteurs. Ces annonces de tendance seront à transmettre avec des réserves quant à leurs usages dans le cadre de la gestion de crise, et une articulation avec les services de prévisions des crues est à trouver. Par ailleurs, le SDIS de l'Oise envisage de conventionner avec l'Entente pour la diffusion d'informations sur les routes coupées en cas d'inondation.

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

M. PARIS précise l'accompagnement de l'Entente pour l'intégration du risque d'inondation dans la révision des documents de planification (type SCOT). Sur la vallée de l'Oise, deux SCOT sont actuellement en révision, celui des Pays d'Oise et d'Halatte et celui du Grand Creillois pour lesquels l'établissement de diagnostics de vulnérabilité aux inondations (à l'échelle de leurs territoires) permettra d'identifier les orientations en matière d'aménagement à prendre en considération par les collectivités.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

A l'échelle des bâtiments (logements, entreprise, réseaux, établissements publics), plusieurs actions visent à identifier les mesures structurelles (travaux) et/ou organisationnelles (plans de gestion) pour protéger, adapter, sécuriser les bâtiments menacés en zone inondable et également hors de la zone inondable.

L'Entente souhaite mettre en place une démarche avec les opérateurs de réseaux pour identifier les fragilités de leurs équipements aux inondations et les implications sur les territoires lors d'inondations majeures.

Dès 2021, l'Entente lance un dispositif de réduction de la vulnérabilité du bâti à l'échelle du bassin versant de l'Oise permettant de financer les diagnostics et travaux (jusqu'à 80% d'aides) pour limiter les impacts des crues. Ce programme est ouvert aux particuliers (logements), aux PME de moins de 20 salariés et aux ERP (établissement recevant du public), situés en zone inondable. En complément de cette démarche, des partenariats sont recherchés avec les programmes de rénovation (énergétique) de l'habitat (de type OPAH) portés par les collectivités.

Des diagnostics aux bâtiments pourront également être portés par d'autres structures comme des logements (30) et des ERP (3) identifiés par la communauté de communes des Deux Vallées ou des logements collectifs dont les bailleurs sociaux sont gestionnaires, ou encore des lycées gérés par la région des Hauts-de-France.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Démarche de reconquête des zones d'expansion des crues

Une démarche de reconquête des zones d'expansion des crues (ZEC) a été lancée début 2021 avec un premier comité de pilotage (20/01/2021). Cette étude doit permettre d'identifier, de hiérarchiser et de sélectionner ces zones, qui une fois reconnectées au lit majeur de l'Oise, permettraient de jouer un rôle naturel d'écrêtement des crues. Cinq sites pilotes seront retenus en concertation pour une étude de la faisabilité. La démarche doit également permettre d'identifier les maîtres d'ouvrage potentiels (syndicats de bassin/rivière, fédération de pêche ...) pour porter les travaux de restauration.

Etudes du projet de Longueil-II

M. CORNET apporte des précisions sur le projet de Longueil II qui vise à l'augmentation des capacités de stockage de l'aire d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie. Ce projet a pour objectif de s'affranchir du pilotage gravitaire de l'ouvrage actuel, et d'optimiser les consignes de fonctionnement pour réguler une plus large gamme de crues. Dans la configuration actuelle, l'efficacité des casiers permet de réguler des crues de type « mars 2001 » et « février 1995 », avec une saturation progressive du stockage dans les casiers qui se remplissent successivement.

En 2018, des études d'orientation ont projeté plusieurs scénarios de rehausse des casiers et de création de stations de pompage pour un stockage de 30 millions de m³ (actuellement ~15 Mm³). Le projet serait bénéficiaire à une cinquantaine de communes sur 3 TRI (Compiégnois, Creillois et le Val d'Oise).

La proposition d'aménagement envisagée consiste en la rehausse de deux casiers, l'un à Verberie, déjà existant avec un remplissage jusqu'à la cote centennale du PPRI actuel, l'autre sur Pontpoint – Pont-Ste-Maxence sur un secteur avec peu d'enjeux (uniquement des activités de loisirs, pêche) qui constituerait le casier principal, avec des réhausses de 2m à 2m50 envisagées. Des stations de pompage assureront le remplissage optimisé et la vidange selon les situations de crues. L'objectif de ce dispositif amélioré permettrait des abaissements de la ligne d'eau allant jusqu'à 19 cm à Creil pour la crue centennale. Il est également rappelé que l'efficacité d'un tel dispositif est d'autant plus forte que la crue est faible.

Dans le cadre du PAPI d'intention, les études de maîtrise d'œuvre pour la conception des systèmes de pompes, de dimensionnement des digues, et le montage des dossiers réglementaires sont prévues. Après une phase de consultation (automne 2020 –janvier 2021), le montant de l'enveloppe d'études est aujourd'hui stabilisé à ~2,3 millions d'€. Ce montant est supérieur à l'estimation faite lors du montage du dossier PAPI, justifié par la complexité du projet et les études complémentaires indispensables à l'obtention des autorisations administratives et réglementaires. Cette augmentation d'enveloppe financière motive la rédaction d'un avenant au PAPI avec un accord des financeurs afin de lancer le marché d'ici juin 2021.

Etude de faisabilité du projet de Vic-sur-Aisne

Des études relatives aux impacts environnementaux, à la faisabilité et à la rentabilité économique du projet des casiers de stockage de Vic-sur-Aisne sont prévues. En 2018, une étude d'orientation sur ces anciens bassins de sucrerie avait pointé des coûts de travaux de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros, avec une recherche d'optimisation du volume stocké.

A ce stade, le pronostic du résultat de l'analyse coût-bénéfice s'oriente vers une non-rentabilité (ACB négative) aux vues des enjeux en présence (un site industriel sur Attichy, et des performances de rentabilité amoindries sur les zones industrielles du Compiégnois puisque protégées des crues par ailleurs par les systèmes d'endiguements). Les études de rentabilité se poursuivent. Une alternative pourra être proposée. L'Entente, propriétaire des bassins, a candidaté pour recevoir les matériaux excédentaires des travaux du Canal Seine Nord Europe. Dans un premier temps, ces matériaux triés seront stockés, puis transportés pour construire les remblais de rehausses des casiers du projet de Longueil II. Dans un second temps, après terrassement des casiers, le site pourrait faire l'objet d'une opération de reconquête des champs d'expansion des crues.

Programme de lutte contre le ruissellement

M. PARIS poursuit sur le volet de la lutte contre le ruissellement. L'Entente propose une ingénierie d'accompagnement et d'expertise sur la définition de programmes d'aménagement. Les communes sur lesquelles des interventions sont en cours sont citées dans le Val-d'Oise et sur la communauté de communes des Lisières de l'Oise. Également, le Syndicat du SAGE de l'Automne, sur son périmètre d'intervention, conduit des programmes de lutte contre le ruissellement.

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

M. PARIS précise que l'axe 7 est essentiellement dédié à l'identification et à la mise en conformité des systèmes d'endiguement par l'élaboration des études de danger concourant aux classements des ouvrages et les études de maîtrise d'œuvre pour définir les travaux de confortement à entreprendre. Afin d'assurer une cohérence dans les démarches des différents structures porteuses de la compétence « PI », un groupe de travail spécifique aux systèmes d'endiguement est planifié au 1^{er} avril 2021.

PROPOSITION D'UN AVENANT FINANCIER ET DE DELAI

M. PARIS précise le calendrier actuel du PAPI d'intention. La convention-cadre a été signée le 7 août 2020 pour une durée de 3 ans. L'Entente souhaite prolonger ce calendrier d'une année supplémentaire (soit août 2024) afin de finaliser les études de maîtrise d'œuvre du projet de Longueil II.

Un avenant sera rédigé courant mars 2021 afin d'être déposé fin mars pour instruction par les services de la DREAL Hauts-de-France, en vue d'une labellisation souhaitée en comité Plan Seine à la fin du mois de mai 2021.



M. PARIS présente le projet d'avenant et les principales modifications apportées :

- Le montant global du PAPI serait porté à 6,4 millions d'euros (+2,4 M€), principalement lié au nouvel estimatif du coût des études préalables au projet de Longueil II (axe 6 – Action VI-2), passant de 570 k€ à 2,3 M€ (+1,73 M€).
- D'autres actions seront également réévaluées :
 - Axe 5 : les provisions pour le financement des diagnostics de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des bâtiments (logements, PME, ERP) (+50 k€) ;
 - Axe 7 : le montant consacré à la gestion des ouvrages de protection (+280 k€) en raison du nombre de systèmes d'endiguements à mettre en conformité à la hausse, et de sondages géotechniques complémentaires imposés pour réaliser les études de danger ;
 - Axe 0 : l'ingénierie liée à l'animation, au pilotage et la coordination du programme sera réhaussée d'une année supplémentaire (+60 k€) ;
 - Axe 6 : l'ingénierie liée à l'appui pour la lutte contre le ruissellement sera également réhaussée suite de l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Entente (+30k€).
- Deux nouvelles actions seront également ajoutées à la suite des inondations sur la commune d'Appilly :
 - Axe 6 : Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et de risque, pour la création d'une brèche batardable dans le canal et faciliter ainsi le ressuyage (+120k€).
 - Axe 7 : Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des investigations géotechniques en vue de la création d'un muret de protection d'Appilly (+120 k€)

Concernant les actions sur Appilly, **M. CORNET** précise que l'Entente a rendu ses conclusions récemment (15 mars 2021) auprès des préfets de l'Oise et de l'Aisne. Un ensemble de 5 propositions complémentaires depuis l'entretien des cours d'eau et fossés (compétence GEMA – à la charge de la CCPN), à la construction d'un système de protection (murets et chambre de relevage), et également une vanne de décharge dans le canal, en passant par quelques travaux de court terme.

L'Entente a échangé récemment avec le département de l'Oise et la région Hauts-de-France pour des contributions financières possibles. L'Entente a souhaité inclure les études préalables à la constitution des dossiers d'autorisation dans le PAPI d'intention avec la perspective de faire les travaux dans le PAPI complet

Les propositions de répartition financière et de plan de financement sont présentées. Des courriers de demande de soutien financier seront envoyés auprès des régions Hauts-de-France, Grand-Est et du département de l'Oise.

Programme PAPI d'intention vallée de l'Oise (2020-2023)			
Révisions des montants de l'avenant 2020-2024			
Axe	Intitulé	Montant initial (€HT)	Montant révisé (€HT)
0	Animation	298 490 €	356 250 €
1	Amélioration de la connaissance et conscience du risque	1 007 630 €	1 048 670 €
2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	160 000 €	160 000 €
3	Alerte et Gestion de crise	119 600 €	119 600 €
4	Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	570 500 €	570 500 €
5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	480 524 €	519 810 €
6	Ralentissement des écoulements	1 055 360 €	2 935 688 €
7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	305 700 €	705 000 €
	TOTAL	3 997 804 €	6 415 518 €

PAPI d'intention vallée de l'Oise (2020-2023)		
Révisions des montants de l'avenant 2020-2024		
Cofinanceurs / Fonds d'intervention	Montant initial (€)	Montant révisé (€)
ETAT / FPRNM	1 776 344 €	2 813 915 €
FEDER Bassin Seine-Normandie	185 674 €	553 538 €
FEDER Picardie		34 695 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	238 300 €	238 300 €
Région Hauts-de-France	147 325 €	389 544 €
Région Grand-Est	52 356 €	156 241 €
Région Ile-de-France	6 000 €	6 000 €
Voies Navigables de France	49 526 €	46 014 €
Département de l'Oise		24 000 €
Maîtres d'ouvrages		
Entente Oise-Aisne	1 070 810 €	1 679 873 €
Agglomération de la Région de Compiègne	136 000 €	136 000 €
Agglomération de Cergy-Pontoise	12 000 €	12 000 €
Communauté de communes Pays d'Oise et d'Halatte	10 000 €	10 000 €
Communauté de communes des Deux Vallées	49 500 €	49 500 €
Syndicat Mixte du Bassin Creillois	10 000 €	10 000 €
EPCI	43 600 €	43 600 €
Syndicat de l'Automne	30 000 €	30 000 €
Opérateurs de réseaux	15 000 €	15 000 €
Agence Régionale de Santé	40 000 €	40 000 €
Communes	77 770 €	75 770 €
Propriétaires	47 600 €	51 529 €
TOTAL	3 997 804 €	6 415 518 €

ECHANGES AVEC LA SALLE

Echanges autour de l'exposé sur le PAPI

M. SEIMBILLE remercie pour l'information sur ces éléments qui démontrent la complétude et la complexité du PAPI. Il souligne notamment les actions de réduction de la vulnérabilité engagées sur plusieurs secteurs qui répondent aux objectifs inscrits dans les SLGRI des TRI. Il interroge sur la possibilité de rassembler de nouveaux maîtres d'ouvrage dans le cadre du PAPI complet sur la base des expérimentations menées dans le PAPI d'intention. Il prend exemple sur les diagnostics menés par certains EPCI dans le cadre d'un SCOT ou d'un réseau d'équipements spécifique à leur territoire. Enfin il souligne la nécessité de trouver des maîtrises d'ouvrage sur la compétence ruissellement.

Mme ORZECOWSKI se dit satisfaite des nouvelles actions inscrites au PAPI pour protéger Appilly. Elle prend note du dépôt d'un avenant prochainement auprès des services de la DREAL Hauts-de-France pour un passage en comité Plan Seine courant mai. Elle confirme l'aide de l'Etat aux demandes complémentaires et en appelle également au soutien des autres partenaires financiers.

M. CORNET précise que sur le volet de la réduction de la vulnérabilité, l'Entente a ouvert une autorisation de programme pour répondre aux demandes de protection à l'échelle individuelle (habitations) en apportant un complément d'aide à hauteur de 80% sur des travaux basés sur un diagnostic préalable. Concernant le volet ruissellement, l'Entente apporte son ingénierie aux collectivités adhérentes. Enfin, les expérimentations menées dans le cadre du PAPI, notamment sur le volet accompagnement/expertise « inondation » dans le cadre des révisions de SCOT, pourra effectivement être poursuivi sur d'autres territoires.

Echanges sur l'entretien des cours d'eau :

M. COMPERE, président du Syndicat du bassin de la Serre Aval, interpelle et pose un constat sur les difficultés en matière d'entretien de cours d'eau (nettoyage des embâcles après les crues), notamment depuis la baisse des aides financières de l'Agence de l'eau.

Mme FALCONNET, représentant l'Agence de l'Eau, informe qu'effectivement le taux d'aide pour l'entretien a été diminué de 80 à 40%. Ce taux de 40% est possible si le syndicat porte également des travaux de restauration des cours d'eau, ce qui n'est pas le cas du syndicat de la Serre aval. Désormais l'Agence de l'eau met la priorité sur la restauration des cours d'eau et non sur l'entretien. Elle entend néanmoins les remontées du terrain.

Mme ORZECOWSKI indique que les collectivités qui exercent la compétence GEMA ont la possibilité de financer les travaux en levant la taxe GEMA. Les collectivités ayant pris récemment cette compétence, une piste pourrait être explorée pour que ces travaux puissent être financés via d'autres fonds comme la DETR.

M. CORNET ajoute que les acteurs de la GEMA n'ont pas pris la mesure du caractère « obligatoire » de la compétence GEMA et des incidences financières que cela occasionne avec notamment des subventions moins nombreuses et la possibilité de lever une taxe. Le constat assez général est que les travaux d'entretien ne sont plus aussi fréquents qu'auparavant. Si la situation se dégrade encore, le mauvais entretien pourrait être un facteur aggravant des crues.

M. SEIMBILLE comprend la priorité de l'Agence de l'eau en matière d'aide au programme de restauration. Il souligne l'importance de rechercher d'autres moyens financiers pour les entretiens de cours d'eau.

Mme COLIN, élue au département de l'Oise, ajoute que concernant les entretiens de rivières, le département de l'Oise met à disposition une aide de 40% à l'entretien de rivières.

Echanges sur les crues récentes :

M. LOQUET, des services de l'agglomération de Chauny-Tergnier La Fère, souhaite appuyer sur la nécessité des efforts mutualisés sur l'ensemble des territoires. Il constate que dernièrement la commune d'Appilly a focalisé les débats. Il souligne également que les crues des derniers hivers (2020, 2021) ont été mal vécues par les populations. Il souhaite que le PAPI soit également l'occasion de s'intéresser aux problématiques des petites crues.

M. CORNET confirme que la commune d'Appilly a concentré l'attention car elle a subi des inondations deux années de suite. Le 12 mars 2021, une réunion a eu lieu avec les élus et les services de l'agglomération de Chauny : il a été précisé que les barrages de régulation ne constituent pas une solution aux « petites » crues, et ne seront pas activés dès les premières routes coupées. L'ensemble des acteurs doit désormais travailler à des solutions locales (ex : protections rapprochées, réduire la vulnérabilité des biens). Un effort doit également être porté sur la communication auprès des populations afin d'améliorer l'acceptabilité. Un constat est qu'aujourd'hui, l'acceptabilité est moindre alors même que la société a connu des événements plus marquants. Il restera toujours un risque résiduel.

M. SEIMBILLE rappelle que le PAPI agit pour la prévention des inondations et non de la suppression des inondations. Des actions complémentaires seront réalisées pour limiter le risque notamment pour les crues pour lesquelles les ouvrages de régulation ne sont pas activés.

M. FILIOR, DREAL Hauts-de-France, indique que la réponse en matière de prévention se fait effectivement à la fois en agissant sur l'aléa et sur les enjeux (bâtiments) à différentes échelles. Ainsi, à l'échelle individuelle via les diagnostics de vulnérabilité, les habitants peuvent aussi se mobiliser. Des actions de sensibilisation doivent d'ailleurs aider les habitants à être acteur de la prévention.

M. COMPERE questionne sur la suppression des seuils en amont de La Fère et les conséquences possibles sur l'accélération des crues dans les zones plates entre Marle et La Fère. Il a constaté des niveaux d'eau importants au regard de la pluviométrie.

M. CORNET répond que la suppression de seuils a un effet local d'un point de vue hydraulique. Il y a un effet d'accélération puisque l'eau passe plus vite. Il faut regarder les seuils au cas par cas.

Mme FALCONNET indique qu'en cas de crue, le débit passe au-dessus du seuil et que l'effacement de seuil a plutôt un effet bénéfique comme c'est le cas à Hirson, en abaissant les niveaux d'eau en amont.

CONCLUSIONS

M. SEIMBILLE souhaite que le PAPI d'intention soit également l'occasion d'explorer les nouvelles priorités sur l'ensemble des territoires. Il souhaite une ouverture également sur l'impact social/psychologique des crues qui est très rarement abordé.

Mme ORZECOWSKI ajoute que les nombreux acteurs présents se retrouveront prochainement lors des ateliers menés dans le cadre de la révision du PPRI de la vallée de l'Oise dans le département de l'Oise. Sur les réflexions en matière de prévision, d'alerte et de gestion de crise, une réunion spécifique pourrait se tenir pour partager les avancées sur ce sujet en particulier.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	ENTITE - ORGANISME	FONCTION
Corinne ORZECOWSKI	Préfecture de l'Oise	Préfète de l'Oise
Gérard SEIMBILLE	Entente Oise-Aisne	Président de l'Entente Oise-Aisne, VP conseil départemental du Val-d'Oise
Bernadette VANNOBEL	Département de l'Aisne	Conseillère départementale de Guignicourt
Michel GUINIOT	Département de l'Oise	Conseiller départemental de Noyon
Nathalie JORAND	Département de l'Oise	Conseillère départementale de Noyon
Kristine FOYART	Département de l'Oise	Conseillère départementale de Pont-Sainte-Maxence
Nicole COLIN	Département de l'Oise	Conseillère départementale de Nanteuil-le-Haudouin
Jean NOTAT	Région Grand Est	Conseiller régional (Marne)
Manoëlle MARTIN	Région Hauts-de-France	VP en charge des lycées et de l'orientation, élue de Gouvieux (60)
Olivier ANTY	CC Haut-Val d'Oise	Maire de Bernes-sur-Oise (95)
Grégory HUCHETTE	CC Plaine d'Estrées	Maire de Rivecourt (60)
Donatien PINON	CC Plaine d'Estrées	Maire de Chevrières (60)
Raymond GALLIEGUE	CA Creil-sud-Oise	Maire de Cramoisy (60)
Frédéric BESSET	Agglomération de Creil-sud-Oise	Maire de Saint-Leu d'Esserent (60)
Martine LIETIN	Commune de Verberie (60)	Adjointe au maire de Verberie (60)
Sophie PAYER	Région Grand-Est,	Direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement
Line FOURNEL	Département du Val d'Oise	Service Eau, Assainissement
Philippe COZETTE	Département de l'Aisne	Service Eau, Assainissement, Déchets
Estelle BRAECKELAERE	Département de l'Oise	Service Eau
Roxane CAILLAUD	Agglomération de Cergy-Pontoise	Service Milieux Aquatiques
Céline DEFOLY	Communauté de communes du Liancourtois	Responsable Développement Durable
Alexandre DUCARROZ	Agglomération de la Région de Compiègne	Chef de projet Aménagement et Urbanisme
Marie-Hélène GABRIEL	Agglomération de la région de Compiègne	Service eau
Benjamin NORMAND	Communauté de communes de la Plaine d'Estrées	Directeur Eau Assainissement Eau potable, GEMAPI
Thierry BOUTILLY	Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère	Directeur des services techniques
Marc LOQUET	Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère	Responsable Service Eau
Mathias VERHALLE	Communauté de communes Thelloise	Responsable Service Environnement, Assainissement
Maud MALLIER	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne	Responsable Service Environnement
Hugues ALEXANDRE	Communauté de Communes des Deux Vallées	Responsable Service Environnement, Eau et Biodiversité
Emilie LAMBERT	Syndicat mixte du bassin de l'Oise en Val d'Oise (SMBO 95)	Directrice
Marc PELLET	Communauté de communes du Pays Noyonnais,	Directeur de l'Environnement
Stéphanie COINTE	Chambre d'agriculture de l'Aisne	Pole aménagement rural
Hubert COMPERE	Chambre d'agriculture de l'Aisne	Président du Syndicat du bassin de la Serre Aval
Franck PIA	Chambre d'agriculture de l'Oise	Chef du service Territoires et Environnement

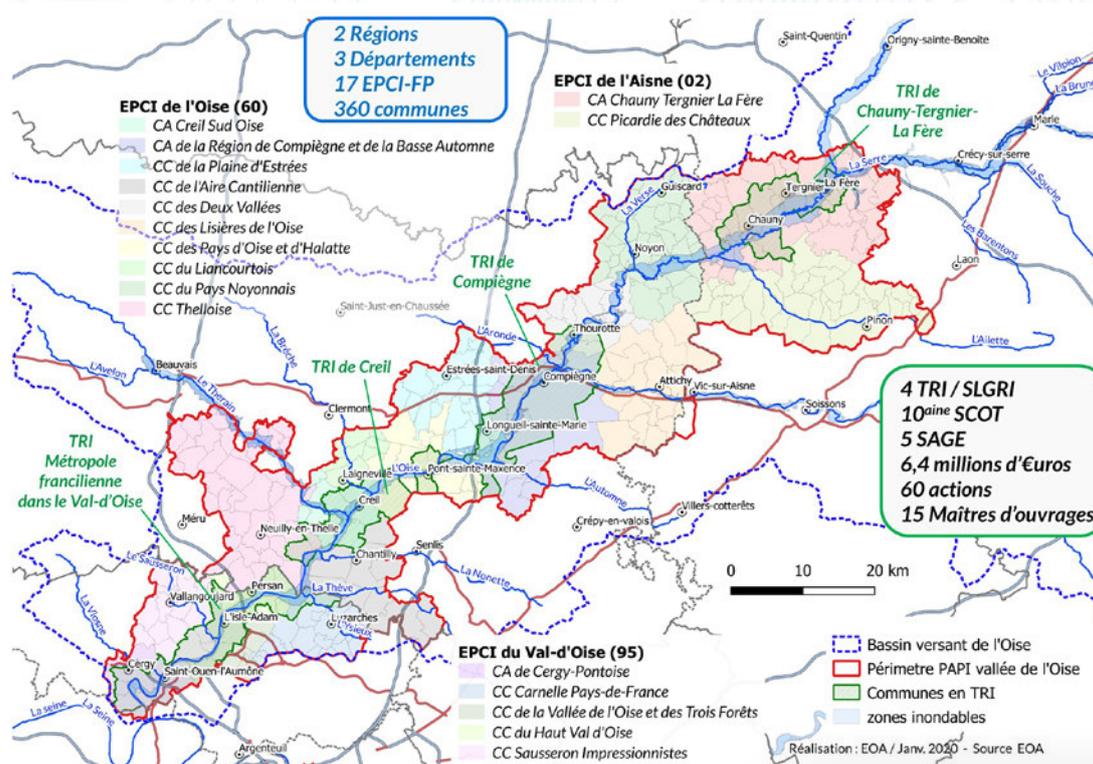
Vincent SAMAIN	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise	Chargé de mission
François FILIOR	DREAL Hauts-de-France	Chargé de mission Risques Naturels – Service Eau Nature
Olivier CHARDAIRE	DRIEE Ile-de-France	Service Prévention Risques Naturels
Jean-Michel HELMER	DRIEE Ile-de-France	Délégation Bassin Seine Normandie
Sarah LAHMADI	DDT de l'Oise	Adjointe Chef de Service Aménagement, Urbanisme, Risque et Energie
Loïc CLERIMA	DDT de l'Oise	Service Aménagement, Urbanisme, Risque et Energie
Céline CHOUTEAU	DDT de l'Aisne	Cheffe du Service Environnement
Hervé VASSEUR	DDT de l'Aisne	Responsable Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques
Dominique GONCALVES	DDT du Val d'Oise	Chargé de mission risque inondation
Sébastien LY VAN TU	DDT du Val d'Oise	Responsable pôle Risques et Bruit
Ludovic FAYTRE	Institut Paris-Région, agence d'urbanisme	Responsable études risques et aménagement
Hélène BUMBACA	Voies navigables de France	Direction territoriale bassin de la Seine
Madisone FALCONNET	Agence de l'eau Seine-Normandie	Chargée d'opérations rivières et milieux humides
Sophie BLAINVILLE	Agence de l'eau Seine-Normandie	Cheffe de service Milieux Aquatiques et Agriculture
Ludivine FENART	CPIE Hauts-de-France	Chargée de mission CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement – Hauts-de-France
Jean-Michel CORNET	Entente Oise-Aisne	Directeur des services
Cécile STRIPPE	Entente Oise-Aisne	Responsable de la communication
Marjorie ANDRE	Entente Oise-Aisne	Directrice de l'appui aux territoires
Eve BARADEL	Entente Oise-Aisne,	Chargée de mission résilience des territoires
François PARIS	Entente Oise-Aisne	Animateur PAPI vallée de l'Oise – prévention des inondations

PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

LE PÉRIMÈTRE & LES ACTEURS

Le périmètre d'intervention rassemble les EPCI à fiscalité propre correspondants aux quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) de Chauny-Tergnier-La-Fère, du Compiégnois, du Creillois et le TRI Oise-Ile-de-France dont Cergy-Pontoise.



D'autres collectivités ont également été intégrées au titre de la stratégie de gestion de l'aléa et de la continuité de la vallée de l'Oise. En définitive, ce périmètre cohérent représente 360 communes, réparties sur 17 Etablissements publics de coopération intercommunale, sur les 3 départements de l'Aisne, de l'Oise et du Val-d'Oise.

Le PAPI d'intention (2020-2024) comprendra des études en vue d'élaborer un PAPI complet, qui comprendra des études et des travaux. L'Entente Oise-Aisne porte et anime la démarche. ■

15 MAITRES D'OUVRAGE

60 ACTIONS

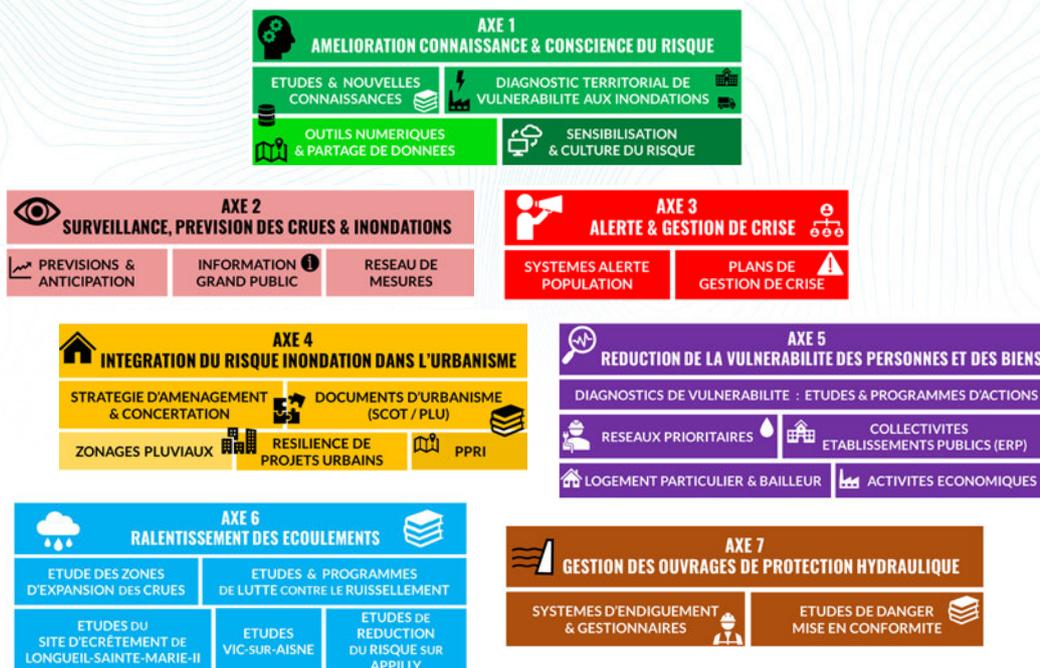
7 AXES D'INTERVENTION

Présentation du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

■ Le programme

7 axes stratégiques d'intervention

Le PAPI comprend environ 60 actions réparties selon sept axes d'intervention, allant de l'amélioration des connaissances à la gestion des ouvrages de protection, en passant par la gestion de crise, la prévision, la culture du risque, l'écrêtement des crues, la réduction des dommages par l'établissement de diagnostics de vulnérabilité ou la prise en compte du risque dans l'urbanisme.

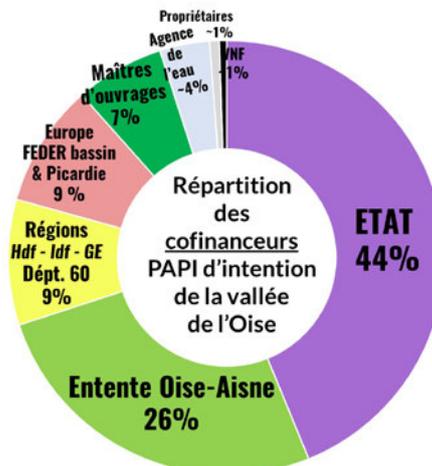
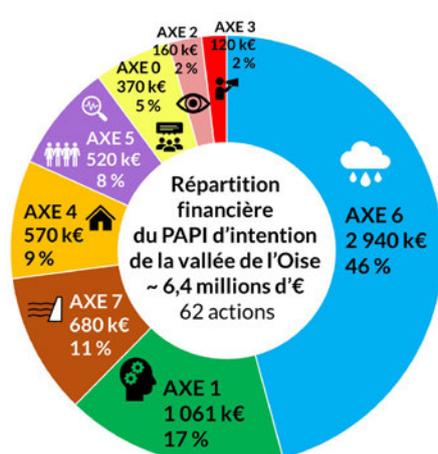


■ Les financements

Un programme de 6,4 millions d'euros sur 4 ans

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise est cofinancé par l'Etat (crédits BOP181 et Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - FPRNM - dit Fonds "Barnier"), l'Entente Oise-Aisne, les régions Grand-Est, Hauts-de-France et Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Oise, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Europe via le FEDER, et Voies navigables de France.

Les actions sont portées par plusieurs EPCI (ARC, CACP, CC2V, CCPOH), l'Agence régionale de Santé des Hauts-de-France, le syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA), le syndicat mixte du bassin Creillois et des vallées Bréthoise (SMBCVB), certains opérateurs de réseaux et propriétaires. ■



■ La stratégie

Vers la résilience de la vallée de l'Oise face aux inondations

La stratégie définie est le développement de la résilience de la vallée de l'Oise aux inondations sur le long terme (au-delà de 10 ans).

Plusieurs stratégies sont mises en œuvre selon des échelles temporelles : à court terme, durant le PAPI d'intention (échéance de 3 ans), puis à moyen terme lors du montage du PAPI complet (échéance 3 à 5 ans) et enfin à long terme lors du PAPI complet (échéance 6 à 10 ans). Dans le PAPI d'intention, la stratégie se décline au travers d'une approche globale de gestion du risque sur les différentes échelles géographiques (du bâtiment à la vallée, en passant par les quartiers et les communes) et temporelles (crues fréquentes, moyennes et extrêmes). ■

OBJECTIFS SUR LES CRUES	
CRUES EXTREMES	<ul style="list-style-type: none"> Préparer, Anticiper et coordonner la réponse à la crise
CRUES MOYENNES	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des réseaux résilients Réduire les dommages sur le bâti Aménager durablement le territoire Maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire
CRUES FREQUENTES	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les niveaux d'eau et limiter les dommages Redonner de l'espace à l'eau Conforter les ouvrages existants (sécurité des personnes) Lutter contre le ruissellement



Crue de l'Oise, 1993 (La Fère, O2)

La "résilience", c'est quoi ?

La notion de résilience renvoie à la capacité d'un territoire - et de la société - à faire face à une catastrophe, à se réorganiser et à récupérer ses fonctions et sa structure. La résilience passe par une meilleure connaissance du risque et une réduction de la vulnérabilité des biens et des infrastructures. ■

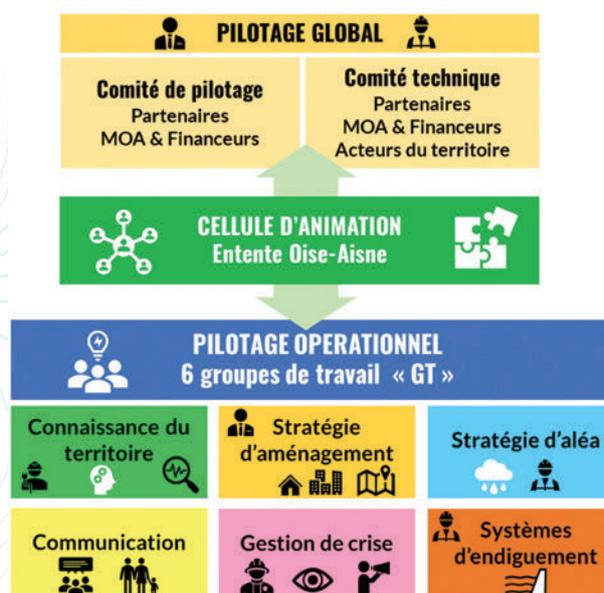
■ La gouvernance

Une démarche multi-partenaire

Le risque d'inondation est une thématique transversale à de nombreuses politiques publiques. Le PAPI d'intention consolidera une gouvernance avec les différents partenaires, au travers des compétences et missions des collectivités (compétences « animation », « ruissellement agricole / rural », « urbanisme / aménagement du territoire », « eau potable » et « assainissement » ; missions « information préventive » et « gestion de crise »), et notamment celle de la GEMAPI.

Un pilotage global est assuré par deux instances de suivi et de pilotage du programme : le comité technique assure un suivi de la démarche (actions et calendrier) et de sa cohérence, et le comité de pilotage valide les étapes, arbitre les décisions financières et les révisions/adaptations du PAPI. Ces deux comités regroupent un bon nombre d'acteurs des territoires afin d'assurer une large concertation.

Dans la continuité des rencontres initiées lors des réflexions des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondations (SLGRI) et du montage du dossier PAPI, des groupes de travail thématiques seront constitués et permettront de regrouper des acteurs techniques selon des familles d'actions. L'Entente assure l'animation, la coordination et la cohérence de l'ensemble de ces actions. ■



Contexte local et Directive inondation

Ces trente dernières années, la vallée de l'Oise a été fortement touchée par les crues de l'Oise et de l'Aisne, les deux plus importantes étant les inondations de 1993 et 1995. Plus récemment, des crues de moindre ampleur (2011, 2013, 2019, 2020) viennent régulièrement rappeler l'existence du risque inondation.

Afin de réduire les conséquences négatives des inondations, en application de la « Directive Inondation » (Directive Européenne 2007/60/CE du 23/10/2007), des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI) ont été approuvées fin 2016, après une concertation de 3 ans, sur des périmètres élargis aux quatre Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) du bassin de l'Oise et centrés sur les agglomérations de Chauny-Tergnier-La-Fère, de Compiègne, de Creil et de Pontoise.

Ces SLGRI constituent les déclinaisons locales des objectifs fixés par le Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie pour les TRI et concernent plusieurs champs de la politique de prévention des risques d'inondation : réduction de la vulnérabilité des territoires et de ses enjeux, gestion des aléas, gestion de crise et retour à la normale, information préventive et culture du risque, surveillance et prévision des crues, maîtrise de l'urbanisation et intégration du risque dans l'aménagement.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise est une déclinaison opérationnelle des SLGRI, en mobilisant l'ensemble des leviers de la gestion du risque inondation et des moyens financiers. ■

L'Entente Oise-Aisne, structure porteuse du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise a été labellisé le 23 mai 2019 par le Comité Plan-Seine. L'Entente Oise-Aisne porte et anime ce programme d'un montant total de 6,4 M€ sur une durée de 4 ans (2020-2022). La contractualisation via la signature d'une convention-cadre le 7 août 2020 a permis d'acter le partenariat entre l'Etat, l'Entente Oise-Aisne et les principaux maîtres d'ouvrages et financeurs. En 2021, à la suite du comité de pilotage du PAPI le 18 mars 2021, un avenant est venu modifier l'assiette globale financière et prolonger d'une année supplémentaire le dispositif.

L'Entente, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), assure le portage du PAPI au titre de sa compétence "animation-concertation" qu'elle a reçu des départements par transfert de l'item 12° (L.211-7 du Code de l'environnement). ■



CONTACTS – Animation du PAPI - Entente Oise-Aisne

Marjorie ANDRÉ – directrice de l'appui aux Territoires - marjorie.andre@oise-aisne.fr
 François PARIS – animateur du PAPI de la vallée de l'Oise - francois.paris@oise-aisne.fr
 Eve BARADEL – chargée de mission « résilience des territoires » - eve.baradel@oise-aisne.fr
 Cécile STRIPPE - responsable communication - communication@oise-aisne.fr

Entente Oise-Aisne - Etablissement public territorial de bassin - Syndicat mixte ouvert
 11 cours Guynemer - 60200 COMPIEGNE - Tél : 03 44 38 83 83 - entente@oise-aisne.fr - oise-aisne.net

